



AVIS PUBLIC

Calendrier des séances ordinaires du conseil 2022

Est par les présentes donné, par la soussignée, que le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal a été adopté le 22 novembre 2021, et ce, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

Les séances ordinaires du Conseil municipal pour 2022, sauf exception, se tiendront les lundis et débiteront à 20h :

- 10 janvier
- 7 février
- 7 mars
- 4 avril
- 2 mai
- 6 juin
- 4 juillet
- 1^{er} août
- 6 septembre
- 4 octobre
- 7 novembre
- 12 décembre

DONNÉ à, Saint-Mathieu-de-Beloeil, ce vingt six^{ième} jour de novembre 2021.

Joane Bouchard, Secrétaire-trésorière/ Directrice générale par intérim